

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er juillet 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 R. 162 – Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein des Ecoles d'Art
Etablissements publics locaux d'enseignement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 3 juin 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein des Etablissements publics locaux
d'enseignement (Ecoles d'Art) ci-après :

Ecole supérieure des arts appliqués Duperré 11, rue Dupetit Thouars (3^e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

M. Pierre AIDENBAUM.

Suppléante :

Mme Laurence GOLDGRAB.

Commission permanente

M. Pierre AIDENBAUM.

Ecole supérieure des arts appliqués Boule 12, rue Pierre Bourdan (12^e) :

Conseil d'administration

Titulaire :

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Suppléante :

Mme Laurence GOLDGRAB.

Commission permanente
Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne 18, boulevard Auguste
Blanqui (13^e) :**

Conseil d'administration

Titulaire :
Mme Annick OLIVIER.
Suppléante :
Mme Anne-Christine LANG.

Commission permanente
Mme Annick OLIVIER.